

QUAND DÉCLARER VOS REVENUS EN 2025 ?

**Selon votre zone,
vous avez des dates
limites à respecter :**

Jeudi 22 mai

Zone 1

départements 01 à 19
et non-résidents

Mercredi 28 mai

Zone 2

départements
20 à 54

Jeudi 5 juin

Zone 3

départements
55 à 976

Date limite de dépôt
des déclarations papier* :
mardi 20 mai

* Les personnes ayant opté pour
la dématérialisation ou qui ont déclaré
leurs revenus en ligne l'année précédente,
ne recevront pas de déclaration papier.

**L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE VIE**



impots.gouv.fr



0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

**France
services**